



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E99176

VALABLE JUSQU'AU 23/02/2027

ÉDITÉ LE

22/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/11/1982

Forme juridique : SARL

Capital : 152 449

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES

Siret : 722 024 536 00038

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 212422400121

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 106040275

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 106040275

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/06/2026

Raison sociale : GAZABLOC S A R L

45 AVENUE DU GENERAL LECLERC
78220 VIROFLAY

Téléphone : 01 30 24 19 10

Portable : 06 70 07 06 76

Fax :

Site Internet :

E-mail : gazabloc@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

CAMPANA SEBASTIEN, SYLVAIN, JOEL CO-GÉRANT / RENOU JOEL GÉRANT(E)
ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE / RENOU LAURENCE, NOËLLE
CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	24/02/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	21/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.